

Compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2021

Présents : GALISSON DESANGLES GARZELLI CLAVERIE NEGRINI CABEAU TRINTIGNAC
DUFFAU THOUVENIN

Excusé : SCARAVETTI

Absent : DUBLANC

- **Le compte-rendu de la réunion du 30 septembre** est validé.
- **Approbation de la carte communale.**

Le conseil municipal approuve la nouvelle carte à l'unanimité.

- **Elagage des arbres au cimetière.**

Des devis seront demandés à trois entreprises (M. Fourrel, M. Dose, et M. Algérina)

- **Travaux en cours.**

- Sur le clocher-mur, des essais de jointement ont été faits.

Au niveau des cloches le mur s'avère plus endommagé que prévu, une rallonge budgétaire de 7 900 € HT est nécessaire pour le supplément de travaux. Cette rallonge est acceptée à l'unanimité.

- Pont des Garrinquets. Les travaux de restauration doivent débuter le 2 novembre et durer 3 semaines.
- Le chantier du local du four à pain se poursuit dans de bonnes conditions et devrait se terminer sous peu.

- **Modification des statuts de la communauté de communes.**

Monsieur le Maire rappelle :

- que dans le cadre du transfert de la compétence plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), au 1^{er} juillet dernier, les conditions de délibération des communes ont été réunies pour s'opposer au transfert automatique de cette compétence à la communauté,

- l'article 13 de la loi n° 2019-1464 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a supprimé la catégorie de compétences optionnelles. Les communautés de communes exercent désormais des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires (anciennes compétences optionnelles),

- qu'il convient de ne plus faire figurer dans les statuts la définition de l'intérêt communautaire car seul le conseil communautaire est compétent pour définir l'intérêt communautaire,

- Enfin, que cette modification est également l'occasion de « toiler » ces statuts.

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire a procédé à la mise en conformité de ses statuts.

Le conseil municipal de Bascous accepte à l'unanimité la modification des statuts telle que présentée.